

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE ACTIVITE POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

ZONE PLAN D'EAU

1. Objet :

La commune des Belleville dispose d'un emplacement disponible pour la saison estivale 2024 à l'entrée du plan d'eau des Bruyères aux Menuïres.

Numéro de parcelle : 257 AL 280

Surface : 80 m²

La zone précédemment définie doit être destinée à accueillir une activité ou un service d'animation ludique s'intégrant dans un processus de diversification. L'activité ou le service proposé devra être en totale cohérence avec la stratégie de développement touristique de la commune des Belleville et en adéquation avec l'environnement naturel du plan d'eau.

La redevance pour l'occupation de la zone prédéfinie est de 100€ pour la saison estivale.

2. Durée de l'occupation

L'autorisation temporaire sera accordée pour 1 saison estivale. L'autorisation d'occupation temporaire, sans droits réels, se formalisera par la rédaction d'un arrêté au profit du prestataire.

3. Procédure de candidature

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez manifester votre intérêt pour l'occupation de l'espace disponible, vous devrez déposer un dossier au plus tard le LUNDI 6 MAI 2024 à 12h. Tout dossier reçu au-delà de cette date et heure sera rejeté.

Le dossier de candidature doit comprendre une présentation détaillée de l'activité, permettant à la commune d'appréhender la pertinence de l'activité proposée. Le dossier de candidature devra être composé des éléments suivants :

- Une lettre de motivation et une présentation détaillée de l'activité
- Un visuel permettant d'apprécier l'aspect architectural et l'insertion de l'activité dans l'environnement proche
- Un listing des prix, tarifs ou formules mises en place
- Le détail précis de la période d'ouverture
- Les horaires d'ouverture journalières
- Le plan de prévision d'embauche de personnel

- La présentation de la démarche de développement durable et de protection de l'environnement envisagée. Vous pouvez prendre connaissance du cahier des charges Flocon vert en annexe de ce document.
- Le listing des événements et animations annexe à l'activité
- Un extrait K-Bis du registre du commerce de moins de 3 mois
- Plan de développement pour les évolutions futures

Le dossier complet doit être adressé uniquement par voie dématérialisée au service domaine public à l'adresse suivante : securite.domaine@lesbelleville.fr

4. Procédure de sélection

En cas de manifestation d'intérêt les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- La qualité du projet d'exploitation, de l'organisation et de la gestion du service et de l'activité. L'occupant devra respecter l'ambiance et l'identité architecturale du lieu dans les aménagements et le mobilier nécessaire à l'exploitation du lieu.
- La qualité et les caractéristiques des produits et/ou des prestations proposées, la gamme de prix et le rapport qualité-prix.
- La cohérence du projet avec la stratégie touristique de la commune des Belleville et l'intégration de cette activité dans la stratégie diversification.
- La mise en œuvre d'une démarche de développement durable et écoresponsable dans la gestion de l'activité, en cohérence avec la stratégie flocon vert.

Les candidatures seront étudiées à partir du 7 mai 2024

Appel à manifestation d'intérêt pour une occupation du domaine public conformément aux dispositions de l'article L.2122 du code général de la propriété des personnes publiques et à la circulaire NOR : INTA1919298J du 22 juillet 2019 en référence à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.



Les
Belleville
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS
SAINT-MARTIN - LES MENUÏRES - VAL THORENS

Plan de l'emplacement

